

26 JAN. 2004

1

3P BUREAUTIQUE

Société anonyme au capital de 76.225 €

2 rue du Bras Saint-Arnoult
93460 GOURNAY SUR MARNE



RCS BOBIGNY 351 558 614



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2003

L'an deux mille trois,
et le 30 juin à 18 heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur la convocation faite par le conseil d'administration suivant lettre recommandée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Patrick PERRIN préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Yoann PERRIN et Mathieu PERRIN, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Bernard PERRIN est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 5.000 actions sur les 5.000 composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Lucien WEISZBERG, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- les statuts de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- remplacement du commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Par lettre recommandée en date du 12 mai 2003, Monsieur Lucien WEISZBERG, commissaire aux comptes titulaire, nous a informés qu'il faisait valoir ses droits à la retraite professionnelle.

Conformément à la législation en vigueur, notre commissaire aux comptes suppléant Monsieur Richard DESPRATS le remplace automatiquement.

Nous vous proposons ainsi de nommer commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Denis COCITO, né le 16 avril 1958 et domicilié à PARIS 8^{ème} 15 rue de Saint-Petersbourg, pour la durée du mandat restant à courir.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

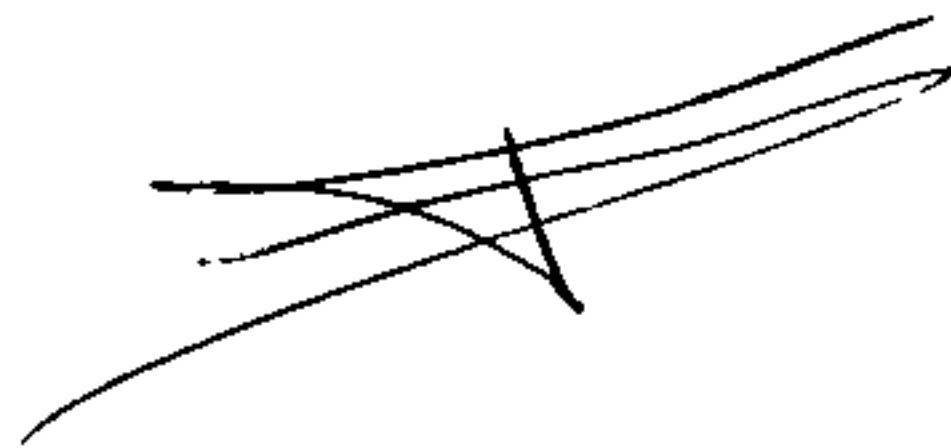
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Patrick PERRIN



Le Secrétaire
Bernard PERRIN



Les Scrutateurs

Yoann PERRIN



Mathieu PERRIN

